



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 18 h 00, le comité syndical du PAYS SUD CHARENTE s'est réuni à la salle de Plaisance à Barbezieux sous la présidence de Monsieur DELATTE Benoit.

ETAIENT PRESENTS (29) :

Mr AMBAUD Jean-Yves, Mr ARVOIR Jean-Michel, Mme AUBRIT Marie-Claire, Mr AUDOIN Charles, Mme BELLY Michèle, Mr BOLVIN Jean-Michel, Mr CHABOT Jacques, Mr CHAIGNAUD Eric, Mme COURIBAUD Carole, MR DECASTELBAJAC Dominique, Mr DEAU Loïc, Mr DELATTE Benoit, Mr DESAGE Sébastien, Mr DUSSIDOUR Pierre, Mr FAURE Jean-Marie, Mr FONTENOY Yann, Mr GADRAT Aurélien, Mme GOREAU Bénédicte, Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, Mme LAGARDE Isabelle, Mr LEYMERIE Jean-Claude, Mr MARCELLIN Gérard, Mr MOREAU Philippe, Mr PAPILLAUD Joël, Mr PETIT Patrice, Mr PROVOST Jean-Jacques, Mr RENAUD Hervé, Mme RICCI Brigitte, Mr SALLEE Jean-Philippe.

POUVOIRS (4) :

Mr GALLES Patrick à Mr DESAGE Sébastien, Mr GUGLIELMINI Vincent à Mr AMBAUD Jean-Yves, Mr PANNETIER Gaël à Mr DELATTE Benoit, Mr VERGEZ Patrick à Mr AMBAUD Jean-Yves.

Excusés : (5) :

Mr BERGEON Frédéric, Mr DESBROSSE Jérôme, Mr JOBIT Didier, Mr PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mr TESTAUD Alain.

Absents (2) :

Mr GUETTE Marie-Claude, Mr MAUDET Didier

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme FLORENT Corinne, Mme MENARD Aurélie, Mr PASQUIER Mickaël, Mr BONNART Xavier du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente

Le Président Benoit DELATTE nomme les délégués qui se sont excusés et indique que le quorum est atteint, la réunion peut donc commencer.

Le diaporama présenté en séance est joint à ce compte rendu.

1/ Présentation du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente

Le Président présente le Pays Sud Charente en quelques mots un syndicat ancien qui a évolué au fil du temps. Il rappelle les trois missions principales :

- La contractualisation avec la Région, le leader
- La valorisation de la filière bois/forêt
- La mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Il rappelle également que le Pays n'a aucune compétence il a un rôle d'accompagnement, il exerce des missions pour le compte des collectivités qui le composent (les 2 CdC).

2/ Présentation des missions du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente

- Contrat de dynamisation et de cohésion Régional 2018-2021

Le Président présente le contrat signé avec la Région Nouvelle Aquitaine, son fonctionnement, la stratégie du contrat, la construction autour de deux axes, la composition du Comité de Pilotage...

Le Président fait savoir qu'il n'y a pas d'enveloppe financière, il peut financer des projets spécifiques du territoire non soutenus par les aides sectorielles.

Soutien à l'ingénierie territoriale : 3 ETP pour le territoire

Les postes concernés :

- Chef de projet territorial - Mickaël PASQUIER : (0,5 ETP)
- Chargé de mission thématique :
 - Chargé de mission bois/forêt - Xavier BONNART : (1 ETP)
 - Chargée de mission santé - Aurélie MENARD : (0,5 ETP)
- Chef de projet économie, emploi, formation des deux CdC
 - Séverine GROULET : chargée de mission économie/emploi CdC LTD (0,5 ETP)
 - Xavier GARNIER : chargé de mission économie/emploi CdC 4B (0,5 ETP)

Délibération : VOTE A L'UNANIMITE

Accepte le financement de ces postes,

Autorise le Président à solliciter l'aide Région

- Chef de projet territorial : 15 000 €
- Chargé de mission thématique bois/forêt : 27 000 €
- Chargée de mission santé : 13 350 €

Montant total sollicité : 55 350 €

- La Région finance également l'animation du programme (10 000 €/an pour 1 ETP)

Règles d'intervention : Subvention forfaitaire de 10 000 € pour un ETP

- Animateur Leader – Mickaël PASQUIER (0,5 ETP) : 5 000 €

Montant total sollicité : 5 000 €

- Le Programme Européen Leader

Jacques CHABOT Vice-Président en charge du programme Leader présente le programme : son périmètre, sa durée, son principe, la stratégie, la composition du Comité de Programmation ainsi que le bilan financier.

Délibération : Désignation de 3 suppléants représentant le Pays Sud Charente

Le Président demande à l'assemblée de désigner trois suppléants pour représenter le Pays pour siéger au comité de programmation Leader. Trois personnes se présentent en fin de réunion.

Titulaires	Suppléants
DELATTE Benoit	FAURE Jean-Marie
CHABOT Jacques	AUBRIT Marie-Claire
AMBAUD Jean-Yves	BOLVIN Jean-Michel

Délibération : VOTE A L'UNANIMITE

Décide de valider les représentants ci-dessus.

L'ingénierie du programme 1 ETP :

Animateur du programme : 0,5 ETP – Mickaël PASQUIER

Gestionnaire du programme : 0,5 ETP – Corinne FLORENT

Délibération : VOTE A L'UNANIMITE

Accepte le financement de ces postes,

Autorise le Président à solliciter l'aide Région

Dépenses éligibles : 59 512,50 €

- Salaires et charges : 51 750 € (0,5 ETP animation + 0,5 ETP gestion)
- Coûts indirects : 7 762,50 € (15 % de la masse salariale)

Subvention sollicitée : 47 610 € (taux d'aides = 80 %)

- Développement de la filière Bois

Jean-Yves AMBAUD, Vice-Président du Pays en charge de la filière forêt-bois rappelle que depuis 10 ans le Pays travaille sur ce sujet avec un 1^{ER} travail : l'élaboration d'une charte forestière de territoire.

En 2017, le recrutement d'un chargé de développement forêt-bois : Xavier Bonnart.

Mr AMBAUD laisse la parole à ce dernier pour expliquer la présentation de cette filière et ses principales missions (voir le diaporama).

Suite à cette présentation, plusieurs questions ont été formulées :

M. LEYMERIE, Maire de Gardes-le-Pontaroux : quelle implication a le Pays dans l'ancien canton de Villebois et en particulier face au morcellement et au problème sanitaire sur les Châtaigniers ?

M. AMBAUD : le canton de Villebois est traité de manière équivalente aux autres cantons. Toutes les demandes sont accompagnées. Concernant les aménagements fonciers portés par le Département, ils ont été ciblés sur les zones les plus fragmentés d'après une étude antérieure sur le sujet, à savoir Bors-de-Montmoreau/Pillac, Oriolles et Yviers/Bardenac. D'ailleurs, il remercie à nouveau le Département de la Charente dans son engagement important sur le sujet.

M. CHABOT, Vice-Président du Conseil Départemental : il précise que le Département a engagé plus 1 million d'€ dans cette campagne d'aménagements fonciers agricoles, forestiers et Environnemental.

Mme RICCI, Adjointe à Salle-Lavalette : elle confirme l'intérêt d'utiliser au maximum du bois local dans les constructions et rénovations des Collectivités. Quel(s) rôle(s) les Communes peuvent-elles avoir vis-à-vis de cette filière sur leur territoire ? Comment peuvent-elles être accompagnées par le Pays sur des sujets tels que les coupes rases, le risque de feux de forêts, etc. ?

M. AMBAUD : Il précise que cette attention à l'usage du bois local s'est traduit notamment dans la réhabilitation de la maison de santé de Villebois-Lavalette où du Chêne et du Châtaignier ont été privilégiés au détriment du « Sapin du Nord ». Le Pays propose d'ailleurs à toutes les collectivités du territoire un appui technique pour valoriser de manière judicieuse le bois local dans leur projet (en partenariat avec l'interprofession FIBOIS Nouvelle Aquitaine).

M. BONNART, chargé de développement de la filière forêt-bois au Pays : le lien avec les Communes est important pour être le relais d'information mais surtout être à l'écoute des demandes des habitants et du conseil municipal vis-à-vis des thèmes liés à la filière. Le Pays souhaite pouvoir accompagner de manière personnalisée chaque Mairie qui le sollicite afin d'étudier ensemble des sujets prioritaires. (Conseils sur élaboration cahier des charges en amont)

M. MOREAU, Maire d'Angeduc : de quelles espèces est principalement composé le territoire du Pays et quelle est la part de bois qui alimente les tonnelleres du secteur ?

M. BONNART : 75 % de la superficie boisée du territoire est en feuillus (contre 25 % en résineux, principalement en Pin maritime). Concernant les feuillus, les Chênes et le Châtaignier représentent les deux premières espèces. Ensuite, les Peupliers et les feuillus divers sont aussi représentés (Voir le diagramme dans la diapositive 41 du diaporama joint). Concernant les Chênes de pays de qualité « merrain » à destination des tonnelleres, il y en a très peu dans le sud Charente. L'explication vient essentiellement d'une branchaison existante dans les premiers six mètres du tronc ne permettant pas la production de merrains.

Délibération : VOTE A L'UNANIMITE

Accepte le financement de ce poste,

Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat et du Département

Règles d'intervention :

- Etat (DRAAF) – surveillance sanitaire des forêts : aide à 3 200 €
- Département de la Charente – Appel à projet bois/forêt : 3 250

- Contrat Local de Santé

Joël PAPILLAUD Vice-Président du Pays en charge de la santé présente le Contrat Local de Santé 2^{ème} génération 2018-2023 avec la mise en œuvre de quatre axes stratégiques. Il dresse un rapide état des lieux de l'offre de soins et problématiques de santé repérées sur le territoire et propose un bilan des actions menées en 2020. (cf diaporama)

Synthèse des missions de la coordinatrice du CLS :

AXE 1 : OFFRE ET ACCES AUX SOINS

- Accompagnement des projets de Maisons de Santé (6 sur le Sud Charente)
- Démarche pro-active sur la recherche de professionnels de santé (portail internet dédié aux professionnels, contrat avec une agence de recrutement, intervention lors de manifestations régionales ou nationales...)

AXE 2 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

- Coordination d'actions multi partenariales avec une entrée par public (personnes âgées et personnes en situation de vulnérabilité) et une entrée thématique (nutrition, accès aux droits, santé mentale, addiction, violences conjugales et intrafamiliales...)

AXE 3 : SANTE ENVIRONNEMENTALE

- Coordination d'actions formation/sensibilisation des professionnels de l'enfance, des élus et des partenaires du CLS sur cette thématique.

LUTTE CONTRE LE COVID :

L'année 2020 a été « chamboulée » par la COVID 19. La coordination du CLS a été mobilisée sur certaines actions (coordination projet « masque », relais d'informations vers les professionnels du territoire, appui à l'organisation de campagne de dépistage...)

Mr LEYEMERIE, Maire de Gardes le Pontaroux demande si une action spécifique pourrait être menée, dans le cadre du CLS, concernant les campagnes d'informations vers les donneurs de sang. Le CLS propose une ingénierie locale, en matière de santé, aux acteurs du territoire. Les associations du territoire peuvent se rapprocher du CLS pour construire un projet visant à mieux communiquer sur ces actions de collecte.

Mr BOLVIN, Maire de Montmoreau, questionne sur l'organisation locale mise en œuvre pour l'accès aux tests antigéniques (destinés aux personnes symptomatiques, résultat en 15 min). Il précise que les professionnels de santé de Montmoreau sont organisés pour proposer ces tests à la population. Aurélie Ménard précise qu'à sa connaissance, les professionnels de Barbezieux sont également organisés pour proposer ces tests. Ces tests peuvent être réalisés par les pharmaciens, les infirmiers ou les médecins. **L'ARS actualise régulièrement une liste des lieux où les tests sont accessibles :**
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/covid-19-ou-se-faire-depister-en-nouvelle-aquitaine-0>

Les élus de Villebois- Lavalette, St Séverin et Coteaux du Blanzacais précisent que les professionnels de leurs communes (infirmiers notamment) réalisent ces tests. Ces secteurs n'étant pas sur la liste de l'ARS, Aurélie se rapproche des collectivités pour identifier ces professionnels et faire remonter ces données à l'ARS.

Mme RICCI, adjointe à Salle-Lavalette questionne sur les modalités d'évaluation des actions en prévention et promotion de la santé (PPS), sur la limitation du public cible (petite enfance) en santé environnementale et sur l'intégration de la thématique de la médecine du travail au CLS.

Concernant l'évaluation des actions de PPS et leur impact sur les indicateurs de santé du territoire, effectivement, il est difficile de faire le lien entre les actions portées et l'évolution de certains indicateurs (comme l'évolution des maladies chroniques par ex). Chaque action pilotée à l'échelle du CLS fait l'objet d'une évaluation concertée, avec des indicateurs de suivi. L'objectif est de faire monter en compétences les acteurs locaux pour aller vers des programmes probants.

Concernant la santé environnementale, la priorité 2020 / 2021 est de cibler les professionnels de la petite enfance (1000 premiers jours) et les élus locaux (conférence thématique). Dans un 2nd temps, l'action doit se décliner dans les écoles et prévoit des temps d'information auprès du grand public. Enfin pour la médecine du travail, cette thématique n'est pas inscrite dans le CLS. Comme pour les donneurs de sang, le CLS est un programme d'actions non figé. Si un constat local est fait et qu'une opportunité permet de monter un projet avec la médecine du travail, cela peut s'inscrire dans le CLS.

M. DELATTE conclut les échanges en précisant que l'action doit se concentrer sur l'offre de soins, étant donné la grosse inquiétude sur les effectifs de professionnels de santé.

Délibération : VOTE A L'UNANIMITE

Accepte le financement de ce poste,

Autorise le Président à solliciter l'aide de l'ARS

Règles d'intervention : Subvention forfaitaire de 15 000 € pour un ETP

- Coordinatrice du CLS – Aurélie Ménard (1 ETP) : 15 000 €

Montant total sollicité : 15 000 €

3/ Désignation des représentant du Pays au sein des structures suivantes

Suite à la constitution du nouveau Comité Syndical, il est proposé de désigner les nouveaux représentants du Pays dans diverses structures présentes sur le territoire.

M. DELATTE demande à l'assemblée si des personnes sont intéressées.

AAISC : Sébastien DESAGE

MOSC : Benoit DELATTE

ATD : Charles AUDOIN

Mission Locale : Philippe MOREAU

Délibération : UNANIMITE

Décide de valider les représentants ci-dessus.

4/ Délibération et convention CDG : Service de recrutement

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats

L'adhésion est gratuite, une convention doit être signée.

Délibération : UNANIMITE

Décide d'adhérer au service

Autorise le Président à signer la convention

Le Président indique le prochain comité syndical le 1^{er} février 2021

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance.